



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### politique de la santé

Question écrite n° 60840

#### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les seize propositions formulées par la Ligue nationale contre le cancer à l'occasion de la semaine nationale d'action contre cette maladie, pour assurer l'égalité des soins. Trois visent à faciliter l'information des malades, six à assurer la qualité de la vie quotidienne, une à accélérer le dépistage du cancer du sein et du côlon, enfin deux visent à intensifier les campagnes d'information sur les dangers du tabac, de l'alcool et les risques de cancers professionnels. Il souhaite connaître les suites que le Gouvernement entend donner à ces propositions dans le cadre de ses discussions avec la Caisse nationale d'assurance maladie et dans le cadre de la politique hospitalière.

#### Texte de la réponse

A l'issue des seconds Etats généraux des malades atteints de cancer, la Ligue nationale contre le cancer a exposé en 2001 ses demandes au Gouvernement. En ce qui concerne les méthodes de travail que la Ligue souhaite plus participatives et la demande visant à la reconnaissance du droit à l'information des malades, le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 octobre dernier, répond directement à ces attentes. Pour ce qui est de l'égalité d'accès à des soins de qualité et de la qualité de vie des malades, les programmes régionaux d'accès aux soins et à la prévention comportent un volet concernant la lutte contre le cancer cofinancé par des crédits d'assurance maladie et des crédits déconcentrés au titre des actions prioritaires de santé. Ils visent à améliorer l'accès de tous à des soins et une prise en charge de qualité. De même, la généralisation du programme de dépistage des cancers du sein est engagée. Les arrêtés sur l'organisation du dépistage du cancer du sein sont parus au Journal officiel des 24 et 27 septembre derniers. Le dernier volet des demandes de la Ligue nationale contre le cancer concerne la réinsertion sociale et professionnelle des malades. Diverses dispositions contribuent à aider les malades dans cette démarche. D'abord l'accompagnement social et les aides au maintien à domicile avec l'allocation d'éducation spéciale et l'allocation de présence parentale pour les enfants et, pour les adultes, l'allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne et la majoration pour tierce personne. Ensuite, les aides à domicile constituées de l'aide ménagère à domicile et de la garde à domicile, de l'appui d'auxiliaires de vie et de techniciens de l'intervention sociale et familiale. Les réductions fiscales pour l'emploi d'un salarié à domicile et l'exonération totale des charges patronales pour l'emploi d'une aide à domicile complètent le dispositif. A ces aides, il convient d'ajouter l'allocation adultes handicapés et la pension d'invalidité de la sécurité sociale qui visent toutes deux à compenser l'absence de ressources d'une personne ne pouvant travailler en raison d'un problème grave de santé. Par ailleurs, le guide barème servant à fixer le taux d'incapacité d'une personne à partir de l'analyse des déficiences et de leurs conséquences est en cours de révision. La loi du 20 juillet 2001 met en place l'allocation personnalisée d'autonomie. Enfin, en 2002, avec l'appui de la Ligue nationale contre le cancer, une campagne de sensibilisation à la lutte contre le cancer sera réalisée.

#### Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription** : Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 60840

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le** : 7 mai 2001, page 2681

**Réponse publiée le** : 21 janvier 2002, page 367